



Commission de révision de l'évaluation foncière Politique concernant l'inscription au rôle des appels Entrée en vigueur : le 1^{er} avril 2017

La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) a l'intention d'inscrire au rôle tous les appels en instance de même que tous les nouveaux appels au cours du prochain cycle de quatre ans, qui se terminera le 31 mars 2021. Reconnaissant qu'il est important que les parties soient disponibles et prêtes à participer aux audiences, la CRÉF appliquera la politique qui suit en ce qui concerne l'inscription au rôle des appels.

Appels en cours déposés pendant des cycles d'évaluation antérieurs

Les appels qui ont été renvoyés à la médiation, ou à l'égard desquels des dates d'audience finales ont été fixées, seront inscrits au rôle selon ce qui était prévu. Les autres appels seront inscrits au rôle suivant les directives de la CRÉF. De manière générale, ces appels seront inscrits au rôle conformément aux nouvelles [Règles de pratique et procédure](#) de la CRÉF. Celle-ci peut toutefois adopter une autre approche si cette approche peut permettre de régler rapidement les appels.

Appels déposés pendant le cycle d'évaluation en cours

Les appels déposés pendant le cycle d'évaluation en cours seront inscrits au rôle et instruits conformément aux [Règles de pratique et procédure](#) de la CRÉF. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la feuille d'information intitulée *Instances générales et sommaires*.